

RCR03		Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé	
Objectif Spécifique	OS1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	
Type d'action	IF.	Instrument Financier innovation	
		Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)	Valeur cible programme 2029
		4247873,63	6
Type d'indicateur	Résultat		
Unité de mesure	Entreprises		
Est un sous-indicateur	S.O.		
Interdépendance avec un autre indicateur	S.O.		
Définition	Nombre de PME introduisant une innovation de produit ou de processus grâce au soutien fourni. Cet indicateur couvre également les micro-entreprises. <u>L'innovation de produit</u> est l'introduction sur le marché d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré en ce qui concerne ses capacités, sa convivialité pour les utilisateurs, ses composants ou ses sous-systèmes. <u>L'innovation de processus</u> est la mise en œuvre d'un processus de production, d'une méthode de distribution ou d'une activité de soutien nouveaux ou sensiblement améliorés. Les innovations de produit ou de processus doivent être nouvelles pour l'entreprise soutenue, mais il n'est pas nécessaire qu'elles soient nouvelles sur le marché. Les innovations peuvent avoir été initialement développées par les entreprises soutenues ou par d'autres entreprises ou organisations. Pour la définition de l'entreprise, voir RCO01.		
Méthode de calcul	<u>Objectif 2029</u>: estimation du nombre de petites et moyennes entreprises introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé au 31/12/2029. <u>Calcul des réalisations</u>: comptabilisation du nombre de petites et moyennes entreprises introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé. La comptabilisation est à réaliser maximum un an après l'achèvement des résultats du projet bénéficiant d'un soutien, et au plus tard au 31/12/2029.		
Points d'attention	- <u>Temporalité de mesure des résultats</u>: un an après la réalisation de l'investissement - Si vous rencontrez une situation spécifique pour un investissement, nous vous invitons à contacter la Direction FEDER pour déterminer avec son accord sur le moment où les résultats devront être mesurés. - Une PME ne peut être comptabilisée qu'une seule fois au niveau du projet, même si elle introduit plusieurs innovations		
Justification des résultats	- Un tableau, reprenant les données suivantes : > le nom de l'entreprise > le numéro de l'entreprise > la forme légale de l'entreprise > la "date de début" de l'entreprise (cf. banque carrefour entreprise) > une description de l'innovation de produit ou de processus qui a été introduite grâce au soutien - Document décrivant l'innovation de produit ou de processus et confirmant sa mise en œuvre effective par l'entreprise Cette liste de documents justificatifs est indicative. Si pour l'une ou l'autre entreprise soutenue par l'instrument financier, vous n'êtes pas en mesure de fournir les éléments repris ci-dessus, nous vous invitons à soumettre (pour validation) une proposition alternative intégrant les différents aspects de la définition de l'indicateur, dès que vous aurez posé le constat d'impossibilité de transmettre dans les formes prescrites.		
Source de collecte de données	Porteurs de projets		
Fréquence de collecte de données	Dans les rapports semestriels et le rapport final		